Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 64 (1967)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 11 mars 1967 à 10 heures précises,
Lausanne, Buffet de Gare CFF, Salle des Vignerons

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
   a) Comptes 1966.
   b) Rapport de la Commission de vérification.
   c) Budget 1967.
   d) Fixation de la cotisation pour 1968. Le C.C. propose de la maintenir à Fr. 9.—.
   e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1967, Grandson-Pied du Jura, Gros-de-Vaud, La Gruyère et Haute-Broye.
6. Activité apicole 1967.
7. Adoption des rapports publiés dans le journal.
8. Nomination statutaire de trois membres sortants dont deux sont rééligibles : MM. Aug. Merminod, G. Matthey. En remplacement de M. H. Broquet, non rééligible, le Jura bernois présentera un candidat.
9. Concours de ruchers.
10. Statuts SAR.
11. Propositions individuelles et divers.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 8.—, sans vin, service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à M. M. Mouche.

Pour le comité :

Le secrétaire : G. CHASSOT

Le président : R. BOVEY

Société romande d'apiculture
Pertes et Profits au 31 décembre 1966

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	2 820.65	
Comité	3 897.95	
Gérance et loyers	1 850.—	
Fournitures de bureau	356.60	
Impôts divers	389.50	
AVS, allocations familiales	167.90	
Affranchissements - ports divers	84.85	
Téléphones	8.20	
Taxes chèques postaux	86.30	
Stations observations et pesées	369.70	
Contrôle - propagande du miel	1 332.35	
Assurance responsabilité civile	1 909.50	
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	716.—	
« Journal suisse d'apiculture »	25 351.40	
Cotisation à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA, Off. prop.	1 882.50	
Frais garde et gérance titres	66.30	
Subsides cours divers	200.—	
Dépenses diverses	681.95	
Aide à l'apiculture	2 928.20	

Recettes		
Cotisations : 4920 cotisations à Fr. 8.50		41 820.—
Annonces journal		5 498.40
Abonnements et divers		1 104.16
Intérêts des fonds propres		2 268.15
Subside FRSA		433.75
Versement assurance vol		944.50
Ventes diverses		158.10
Recettes diverses		33.—
Recettes contrôle du miel		932.25
Bénéfice exploitation 1966	8 092.46	
	53 192.31	**53 192.31**

Répartition PP 1966

Attribution à « Aide à l'apiculture » . .	6 000.—
Attribution à « Fonds de propagande » .	1 722.35
Attribution à « Provision pour études » .	250.—
Report à capital, solde	120.11
Total	8 092.46

Société romande d'apiculture
Bilan au 31 décembre 1966

		Actif	Passif
Disponible			
Caisse		35.14	
Chèques postaux 10 - 1480		6 192.10	
Banque Cantonale Vaudoise		215.20	
Crédit Foncier Vaudois		30 120.60	
Réalisable - Titres			
Obl. 4 1/2 % BCV	15 000.—		
Obl. 4 3/4 % BCV	10 000.—		
Obl. 4 1/2 % BCV	5 000.—		
Obl. 3 1/4 % CFV, Série 9 .	6 500.—		
Obl. 5 1/4 % Caisse hyp. Gve	2 000.—		
Obl. 3 3/4 % BPB	10 000.—		
Obl. 3 1/2 % BCV	25 000.—		
Obl. 4 1/2 % BCV	5 000.—		
Part USP	300.—		
100 parts Centr. rom. miels .	5 000.—		
2 parts Comptoir Suisse . .	p.m.	83 800.—	
Annonces à encaisser		255.—	
Actif transitoire		2 169.90	
Immobilisé			
Bibliothèque	1.—		
Matériel - diplômes	1.—		
Etiquettes - panonceaux . .	p.m.	2.—	
Fonds assurance vol			35 000.—
Passifs transitoires			10 974.17
Fonds divers			
Bertrand, fonds réserve . .	9 629.55		
Entraide	3 351.75		
A reporter		122 789.94	45 974.17

	Report	122 789.94	45 974.17
Dommages	13 605.60		
Aide à l'apiculture	15 000.—		
Propagande	16 000.—		
Provision pour études . . .	1 250.—		58 836.90
Fonds propres			
Solde au 31. 12. 65	17 858.76		
Report solde PP 1966 . . .	120.11		17 978.87
		122 789.94	**122 789.94**

Société romande d'apiculture
Etat des Fonds 1966

Bertrand : Fonds de réserve		
Solde au 31 décembre 1965	9 349.05	
Intérêts 1966	280.50	
Solde au 31 décembre 1966		9 629.55
	9 629.55	**9 629.55**
Entraide		
Solde au 31 décembre 1965	3 254.10	
Intérêts 1966	97.65	
Solde au 31 décembre 1966		3 351.75
	3 351.75	**3 351.75**
Dommages		
Solde au 31 décembre 1965	13 209.30	
Intérêts 1966	396.30	
Solde au 31 décembre 1966		13 605.60
	13 605.60	**13 605.60**

Assurance vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1965	35 000.—	
Surprimes 1966	405.80	
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—	
Timbre fédéral		21.60
Indemnité payée		20.—
Honoraires et débours		369.70
Part Mandataria		100.—
Virement surplus Fr. 35 000.—		944.50
Montant du Fonds au 31 décembre 1966		35 000.—
	36 455.80	**36 455.80**

Payerne et Romanel, le 23 janvier 1967.

Le président : *R. Bovey.* Le caissier : *A. Merminod.*

Société romande d'apiculture
Budget de l'exercice 1967

Dépenses	*Comptes 1966*	*Budget 1967*
Assemblée des délégués	2 820.65	3 000.—
Comité	3 897.95	4 000.—
Gérance et loyers	1 850.—	1 850.—
Fournitures bureau - imprimés	356.60	400.—
Impôts divers	389.50	350.—
AVS - allocations familiales	167.90	180.—
Affranchissements - ports divers . . .	84.85	
Téléphones	8.20	200.—
Taxes chèques postaux	86.30	
Stations observations et pesées	369.70	400.—
Contrôle, propagande du miel	1 332.35	2 000.—
Assurance responsabilité civile	1 909.50	2 100.—
Concours des ruchers	—.—	1 000.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer . .	716.—	700.—
« Journal suisse d'apiculture »	25 351.40	28 500.—
Cotisations à charge	1 882.50	2 000.—
Frais de garde, gérance titres	66.30	70.—
Subsides cours divers	200.—	750.—
Dépenses diverses	681.95	800.—
Aide à l'apiculture	2 928.20	3 000.—
Bénéfice 1966	8 092.46	—.—
	53 192.31	**51 300.—**

Recettes

Cotisations perçues	41 820.—	42 300.—
Annonces du journal	5 498.40	5 200.—
Abonnements et divers	1 104.16	800.—
Intérêts des Fonds propres	2 268.15	1 800.—
Subside FRSA	433.75	—.—
Versement assurance vol	944.50	—.—
Ventes diverses	158.10	100.—
Recettes diverses	33.—	100.—
Recettes contrôle du miel	932.25	1 000.—
	53 192.31	**51 300.—**

Recettes budgétaires	51.300.—
Dépenses budgétaires	51.300.—
Bénéfice budgétaire 1967	—.—

Rapport
de la commission de vérification des comptes pour l'exercice 1966

Conformément au mandat qui lui a été confié, la commission de gestion s'est réunie à Lausanne le samedi 18 février 1967 pour vérifier les comptes de 1966, en présence de MM. R. Bovey, président central, et A. Merminod, caissier.

La commission a pris connaissance du rapport détaillé de la Société fiduciaire Mandataria. Elle a procédé à de nombreux pointages du compte de Profits et Pertes et du Bilan au 31 décembre 1966 et constaté la parfaite concordance des écritures avec les pièces justificatives.

Nous avons constaté avec plaisir que le Comité central a respecté le budget de 1966 et réalisé des économies sur plusieurs points. Nous le remercions vivement.

Nous relevons que le traitement alloué à notre président central n'a pas changé depuis une quinzaine d'années. Vu son travail et son dévouement envers notre société, nous proposons à l'assemblée des délégués de porter son traitement annuel à Fr. 600.—.

Pour donner plus de continuité au travail de la commission, nous pensons qu'il serait judicieux de prolonger à trois ans, le mandat de celle-ci.

En conclusion, nous vous proposons :

1. d'accepter les comptes de 1966, tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge au Comité central pour sa bonne gestion avec remerciements au caissier, pour son travail consciencieux,
3. de donner décharge à la commission vérificatrice.

Section du Gros de Vaud : *P. Borgeaud.*
Section de Grandson-Pied du Jura : *R. Dutoit.*
Section de La Glâne : *J. Chammartin.*
Section La Genevoise : *W. Julliard.*

AVIS

Pour rappel, le nouveau règlement de la section apicole du Liebefeld relatif aux analyses d'échantillons d'abeilles et de couvain, règlement paru aux pages 5 et suivantes du numéro 1-2 de 1967 de notre journal.

Un apiculteur à l'honneur

A leur tour, les apiculteurs romands se sont réjouis de la nomination de M. A. Wipfli, l'actuel président de la VDSB, à la vice-présidence du Conseil des Etats. Avec leurs meilleurs vœux, ils lui adressent leurs sincères félicitations.

Comité SAR.

Un inspecteur vaudois des ruchers se retire

Après avoir rempli les fonctions d'inspecteur régional des ruchers pour les cercles d'Echallens et de Bottens, pendant 29 ans, **M. Robert Mermoud** s'est retiré le 31 décembre 1966.

Nous lui exprimons notre vive gratitude pour le dévouement dont il a fait preuve et la fidélité exemplaire avec laquelle il a rempli ses fonctions pendant cette longue période.

G. Golay, insp. cant. des ruchers.

CONTROLE DU MIEL EN 1966

Les contrôles effectués dans le courant de l'année 1966, récapitulés par section et par canton, donnent la statistique suivante : (première colonne, nombre de contrôles ; deuxième colonne, poids en kg ; troisième colonne, nombre de ruches).

Vaud

Alpes	2	660	64
Avenches	1	50	12
Bière	8	1 240	185
Le Chamossaire	2	550	41
Cossonay	14	1 494	218
Côte Vaudoise	11	1 350	233
Pied-du-Jura	4	662	49
Gros-de-Vaud	10	1 535	252
Haute-Broye	3	290	43
Jorat	3	400	64
Lausanne	22	4 395	491
Lucens	9	797	99
La Menthue	9	2 215	195
Morges	3	780	86
Moudon et environs	8	770	97
Nyon	26	3 460	359
Orbe	4	380	55
Payerne - Basse-Broye	7	1 135	240
Pays-d'Enhaut (Le)	1	200	40
	147	**22 363**	**2 823**

Neuchâtel			
Côte neuchâteloise	2	300	86
Chaux-de-Fonds (La)	5	384	50
Val-de-Travers	2	375	32
	9	**1 059**	**168**
Genève			
La Genevoise	**42**	**7 715**	**836**
Valais			
Sierre	3	560	67
Sion	9	2 042	234
Conthey	8	1 170	159
Martigny	12	2 460	209
Entremont	10	1 370	122
	42	**7 602**	**791**
Fribourg			
Abeille Fribourgeoise	19	2 540	251
La Broyarde	36	3 280	525
Lac	2	486	112
La Glâne	31	5 885	395
La Gruyère	7	890	96
Marly et environs	12	1 099	210
Veveyse	11	1 495	150
	118	**15 675**	**1 739**
Jura			
Ajoie - Clos-du-Doubs	13	1 675	283
Jura-Nord	1	400	20
Pied-du-Chasseral	1	200	20
	15	**2 275**	**323**
Récapitulation			
Vaud	147	22 363	2 823
Valais	42	7 602	791
Genève	42	7 715	836
Jura	15	2 275	323
Fribourg	118	15 675	1 739
Neuchâtel	9	1 059	168
	373	**56 689**	**6 680**

La moyenne par canton : *Vaud* 7,920 kg, *Neuchâtel* 6,300 kg, *Genève* 9,220 kg, *Valais* 9,610 kg, *Fribourg* 9,000 kg, *Jura* 7,040 kg.

Pour compléter notre statistique, 2408 étiquettes N° 1, et 4584 N° 2 ont été délivrées. Que dire de l'année 1966 !... Qu'elle ressemblait comme une sœur à l'année précédente. Nous n'avons plus de saison me disait un vieil apiculteur !... C'est peut-être vrai !... Toutefois, pour ma part ce n'est pas le temps qui m'inquiète, mais bien plutôt l'apathie de certains apiculteurs, la nonchalance engendrée par le bien-être général qui règne chez nous ?

Pourtant, le contrôle du miel est d'actualité, il représente l'avenir et mérite que nous lui vouions toute notre attention. Nos associations sont très bien organisées, notre seul but est le progrès, et un avenir meilleur pour l'apiculture. Mais à quoi servent les organisations les mieux établies, si nous restons indifférents, ou si nous n'appliquons pas les règlements. Vos responsables ne peuvent jouer au garde-champêtre !... C'est également à vous chers amis apiculteurs qu'incombe la responsabilité de la bonne réussite de nos entreprises.

1211 Châtelaine/GE - Janvier 1967 *O. Schmid.*

Maladies des abeilles en janvier 1967

Canton/district	Localité	Cas
	Acariose	
Argovie		
Rheinfelden	Rheinfelden	1
Berne		
Konolfingen	Gem. Oberthal	1
Moutier	Moron/Le Fuet	1
St-Gall		
Sargans	Flums	1
Thurgovie		
Arbon	Roggwil	1
Fribourg		
Broye	Châtillon	1
Neuchâtel		
La Chaux-de-Fonds	La Chaux-de-Fonds	1
Valais		
Monthey	Chili-sur-Monthey	1

Station apicole du Liebefeld.

Rapport du service de la bibliothèque pour 1966

Prêts de livres : 118 demandes de livres en prêt ont été faites en 1966 (130 en 1965).

Il a été prêté :

à 19 membres vaudois	110 volumes
à 18 membres valaisans	140 volumes

à 12 membres jurassiens	76	volumes
à 10 membres neuchâtelois	58	volumes
à 7 membres fribourgeois	18	volumes
à 4 membres genevois	26	volumes
à 1 membre habitant Zurich	6	volumes
soit à 71 membres de la Romande	434	volumes

contre 76 membres, 406 volumes en 1965.

Au 31 décembre 1966, 93 volumes étaient en circulation.

Acquisitions : La publication d'ouvrages concernant l'apiculture n'a pas été importante en 1966. Comme nouvelles acquisitions nous pouvons signaler :

1046 Caillas, Alin. - Vivez mieux, restez jeunes grâce aux abeilles. Ouvr. ill. de 6 hors-texte et de 18 dessins. Giens (1964). 161 p. in-8. Don pour compte rendu.

1047 Maurizio, A. et J. Louveaux. - Pollen de plantes mellifères. Avec 60 pl. hors-texte. Paris 1965. 148 p. in-8.

1048 Simmins, S.-A. modern Bee-farm and economic Management. With pl. and fig. - London 1887, 195 p. in-8. Don de M. Ueletschi, par l'interm. de M. Bassin.

032,4 Anomalies et maladies du couvain. Cours d'instruction pour inspecteurs et conseillers apicoles. Publ. par la Section apicole du Liebefeld. Don de M. Bourquin, Section apicole du Liebefeld.

Nous recevons en échange avec notre « Journal » les revues suivantes :

Schweizerische Bienenzeitung
L'Ape — Rivista svizzera di apicoltura
Agenda apicole romand
Abeilles et fleurs
L'abeille de France
La Gazette apicole
La revue française apicole
La Belgique apicole
Le rucher wallon
L'apicoltore d'Italia
The Bee World

Conditions de prêt. Le prêt des livres de notre bibliothèque est gratuit. Les frais de port pour l'aller et le retour sont supportés par la SAR. Le catalogue de base de 1955, ainsi qu'un supplément jusqu'à fin 1965, sont en vente auprès du bibliothécaire pour le prix de 3 fr. 30. Le règlement, ainsi que les formalités de commande, se trouvent à la page II du catalogue.

Le bibliothécaire : **Jos. Dietrich**
r. Grimoux 12, 1700 Fribourg

Rapport d'activité de la commission d'élevage de reines de la SAR (1966)

Dans le rapport de l'année 1965, nous avons donné les détails concernant le cours d'élevage de reines qui a eu lieu à Plagne et à la station de fécondation de La Berra. Le but essentiel était de fournir à chaque moniteur des reines de différentes lignées de la race carniolienne provenant des sélections de la station d'essais de Liebefeld. A cette occasion, les moniteurs ont pu se rendre compte du travail assez délicat que demande l'élevage d'une race pure. Les abeilles de ces jeunes reines ont subi un contrôle microscopique, afin de déterminer la réussite de l'accouplement désiré. De cette première sélection, à en juger d'après les facteurs extérieurs (longueur de la langue et index cubital de l'aile antérieure) il résulta un certain nombre de reines qui sont sorties du lot, où aucun doute ne subsistait quant à la pureté de la race. Ce sont ces reines qui nous intéressent le plus au point de vue du rendement et aussi concernant leur comportement, bref, d'après les différents facteurs, fixés par les directives de la commission d'élevage, relevés sur des cartes de pointage.

A notre demande, la division de l'agriculture du DEP nous a accordé un crédit pour contrôler ces reines présélectionnées lors d'un cours d'élevage. Ce travail était des plus intéressants : nous avons retrouvé ces reines fécondées l'année précédente à La Berra chez les moniteurs dans les différentes régions de la Suisse romande et à diverses conditions, suivant l'emplacement et la conduite des ruchers. Certaines se trouvaient sur les hauteurs du Jura, d'autres au fond des vallées jurassiennes. Celles des ruchers fribourgeois, genevois et vaudois, placées dans la plaine et chez nos collègues valaisans, nous les avons trouvées à des altitudes différentes. Ainsi, il fut possible de faire une taxation minutieuse sur place et d'étudier à fond la valeur de ces reines. Le cours a duré trois jours, une journée pour tous les moniteurs et deux jours de cours organisé pour deux groupes. Dans le groupe « A » se trouvaient les moniteurs des cantons de Genève, Vaud et Valais. En revanche les moniteurs du Jura bernois, des cantons de Fribourg et de Neuchâtel travaillaient dans le groupe « B ».

Nous avons ainsi eu l'occasion de faire la connaissance des installations et de la situation des ruchers de tous les moniteurs de la commission d'élevage de la SAR. Sans vouloir faire trop d'éloges, nous devons avouer cependant que tous les ruchers se présentaient dans un état impeccable et ceci sans exception, vraiment c'était un plaisir ! Selon l'emplacement, nous avons trouvé des hausses presque pleines, dans de belles colonies. Naturellement il y en avait aussi d'autres, de moins fortes ; mais il ne faut pas

oublier que l'année 1966 était une année exceptionnelle, où les maladies d'abeilles adultes apparurent dans beaucoup de ruchers. Quelques colonies de nos moniteurs ne furent pas épargnées par ce fléau. Nous étions bien renseignés par le résultat des analyses effectuées dans les laboratoires de Liebefeld avant que ne débute notre cours d'élevage.

Nous avons dit plus haut que le but principal de ce cours était de dépister, à l'aide du système de pointage, les meilleures souches qui répondent aux différents facteurs exigés pour une colonie de choix. Celles qui donnaient satisfaction en remplissant toutes les conditions sont prévues pour les élevages futurs. Il se peut qu'un apiculteur seul puisse se tromper dans ses estimations, même s'il est expérimenté. Une commission, formée de plusieurs éleveurs, est plus en mesure de trouver la solution la plus favorable dans ces décisions qui sont d'une grande importance et dont dépend l'avenir d'une exploitation apicole fructueuse. Pour qu'une ruche soit acceptée pour l'élevage, il faut qu'elle atteigne un minimum de nonante points d'après les directives de la CE. Les moniteurs qui n'ont pas la chance de posséder des colonies avec ce nombre de points, doivent demander le matériel nécessaire pour les élevages à un de leurs collègues. D'ailleurs les moniteurs sont invités à procéder à des échanges de matériel si la situation l'exige, surtout quand il s'agit d'éviter la consanguinité et de profiter d'une reine d'une grande valeur avant qu'elle ne disparaisse. Ceci, cependant en accord avec le conseiller technique de la CE.

Lors de notre cours de pointage, nous avons été heureux de retrouver nos reines élevées l'année précédente au rucher d'essais de Plagne — après beaucoup d'obstacles ; nous les avions portées pour fécondation à la station de La Berra. Presque sans exception, elles se portaient bien, même en se trouvant dans des endroits tout à fait différents. Ces colonies furent pointées d'après les facteurs que demande notre carte de pointage, la récolte qui nous a été communiquée à la fin de la saison par les moniteurs, exceptée. Ainsi nous avons obtenu des résultats auxquels nous ne nous attendions pas : Deux colonies avec 97 points, 5 avec 96 points, 3 avec 95 points, etc. La moyenne de la récolte de tous les ruchers des moniteurs était de 9,8 kg et nos 20 meilleures reines de La Berra avaient une récolte moyenne de 15,4 kg. Vraiment, on ne pouvait demander plus ! On peut même dire que chaque moniteur — deux ruchers n'ont pas pu être jugés et un troisième avait une reine de même qualité — avait deux ou trois de nos reines qui sortaient du lot avec la meilleure récolte du rucher. C'est un résultat fort encourageant, qui nous prouve que nous sommes sur le bon chemin.

Les moniteurs ont maintenant du bon matériel ; il reste à trouver une solution pratique, afin de faire bénéficier un grand nombre d'apiculteurs de bonne volonté et décidés de travailler avec la commission d'élevage.

Pour la commission d'élevage :
R. Bovey *H. Schneider*

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mars 1967

On peut dire que la période qui vient de s'écouler : mi-janvier-mi-février, a été très favorable à l'hivernage de nos abeilles. Quelques journées bien ensoleillées, une température clémente ont enfin permis les sorties indispensables et le danger de pertes par réclusion prolongée s'est considérablement amenuisé. De plus, le temps froid et sec qui s'est installé depuis a remis sagement nos amies au repos. Donc, pas d'activité exagérée pour la saison et par conséquent un minimum d'affaiblissement des colonies. L'idéal serait que ce froid sec se prolonge encore une bonne quinzaine, et que mars voie un franc réveil printanier. Mais... une assez longue expérience nous a appris qu'en apiculture tout particulièrement, les désirs sont rarement réalités, que presque inévitablement les fameuses « rebuses » seront au rendez-vous, que patience et prudence seront de rigueur en ce mois de mars qui, nous le répétons, est le mois critique pour l'apiculture dans nos régions.

Comme nous le prévoyions un peu, mon cher débutant, les conseils que nous donnions pour février seront entièrement valables pour mars. Nous ne les répéterons pas puisque vous n'avez qu'à vous y référer. Nous soulignons cependant l'importance des observations lors de premières sorties du printemps.

Vous pourrez, dès le 15 en plaine, un peu plus tard en montagne, à condition bien entendu que la température le permette et que les abeilles sortent franchement, procéder à une rapide visite ou plutôt à un contrôle de vos colonies. Vous écarterez prudemment les rayons, sans les sortir, pour constater la présence de couvain operculé. Vous évaluerez la force de la colonie et l'état des provisions. Dès la fin du mois, les colonies fortes consommeront en fonction de leur développement, donc beaucoup plus que les moyennes et les faibles. Si vous le jugez nécessaire vous pourrez compléter avec du candi et si le temps devient favorable vous commencerez à nourrir, donnant naturellement davantage de